

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017**

Le 29 mai 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. François SARA (arrivé 19h00), M. Marc LECLERCQ, M. Christophe DUCROCQ, Mmes Marie-Bénédicte PAPILLON, Michèle DEFERT, Chantal THOMAS, M. Patrick LELIEVRE, M. Michel TRUFFAUT, Mme Marie ZOUINI (arrivée 18h45), M. Frédéric PETIT,

Sont excusés : M Jean-René DECLE qui donne pouvoir à M. Frédéric PETIT, Mme Isabelle BRIOIS qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE. Mme ROUSSEAU, M. Bruno DEPIERRE

Est absent : /

M. Michel TRUFFAUT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Monsieur PETIT signale une erreur sur les pouvoirs donnés par les personnes absentes. Madame PAPILLON a donné pouvoir à Madame DEFERT et non à Monsieur LECLERCQ.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Dérogation de scolarisation des enfants extérieurs au RPI
- 2) Tarifs services périscolaires
- 3) Lancement des travaux du local technique
- 4) Poubelles « ventouses » : amendes
- 5) Durée d'amortissement des fonds de concours
- 6) Informations/questions diverses.

1. Dérogation de scolarisation des enfants extérieurs au RPI

Monsieur le Maire rappelle les règles pour inscrire un enfant à l'école de la sentelette : il doit habiter une commune du RPI.

Il explique que, suite à la demande d'une famille, se pose la question de la scolarisation d'enfants dont les grands parents résident à Sains.

Il rappelle que dans ce cas, c'est la municipalité qui prendra totalement en charge les frais de scolarisation soit un peu moins de 1 000 Euros par an.

Le vote du Conseil municipal vaudra pour toutes demandes qui correspondent à ce critère.

Monsieur le Maire signale que l'école est en mesure de prendre un enfant de plus sans problème.

Mme THOMAS demande si cette ouverture va modifier le nombre de nouveaux entrants. Monsieur LEPOETRE constate que seules 2 demandes ont été formulées pour les 4 dernières rentrées scolaires.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de scolarisation à l'école de la Sentelette des enfants non résidant à Sains en Amiénois mais dont les grands-parents y habitent.

2. Tarifs services périscolaires

Monsieur LEPOETRE rappelle les tarifs du repas à la cantine scolaire :

QF <= 1000 : 4.00 Euros - QF > 1 000 : 4.40 Euros

Il ajoute que le prix de revient du repas est environ de 9 euros. Une réflexion est en cours avec Saint-Fuscien et Estrées sur Noye pour la réévaluation de ces tarifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de les modifier à partir de la rentrée de septembre avec la création d'une nouvelle tranche.

QF < 900	900 <= QF <= 1100	QF > 1100	Extérieurs
4.00 E	4.45 E	4.90 E	4.90

Monsieur LEPOETRE signale qu'il s'agit d'une augmentation de 11% pour ceux qui verraient une évolution.

La part des parents avec un QF supérieur à 1 000 est très largement prédominante. On peut supposer que ça sera toujours le cas pour la part supérieure à 1 100.

Monsieur PETIT demande quel sera l'impact financier.

Monsieur LEPOETRE évalue l'augmentation des recettes d'environ 5 000 € annuels.

Monsieur DUCROCQ propose d'utiliser le travail d'analyse du prix de revient qui a été fait pour imaginer une évolution potentielle l'année suivante.

(arrivée de M. SARA-19h00)

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cantine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

3. Lancement des travaux du local technique

Monsieur LEPOETRE rappelle que la procédure de modification simplifiée du PLU pour le changement de zonage de la parcelle destinée à la construction du local technique est arrivée à son terme. Il ajoute que la consultation pour la maîtrise d'œuvre peut être lancée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est la commission qui était en charge des travaux de l'église qui va suivre le projet. Il demande à Monsieur DUCROCQ s'il souhaite siéger dans cette commission,

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur DUCROCQ au sein de la commission travaux dont les autres membres sont Pierre LEPOETRE, Marc LECLERCQ et Patrick LELIEVRE.

4. Poubelles « ventouses » : amendes

Monsieur Le Maire rappelle les consignes en matière de gestion des poubelles et notamment leur stockage avant et après passage de la société de ramassage.

25 poubelles restent sur voies publiques en particulier sur le trottoir, malgré de nombreux rappels qui restent sans suite.

Monsieur LEPOETRE fait lecture à l'assemblée de l'article r632-1 du code pénal :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions fixées par cet autorité notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures »

Monsieur le Maire précise que le montant des amendes de 2^{ème} classe est de 150 euros.

Un arrêté sera pris pour l'application de cette contravention

Madame THOMAS s'inquiète de la verbalisation pour des non-respects d'horaires mineurs.

Monsieur LEPOETRE précise qu'une grande tolérance sera appliquée pour les personnes de bonne volonté. Le dispositif est surtout utile pour les personnes qui laissent leur poubelle en continu et ceci malgré les rappels et informations.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'une amende de 2ème classe d'un montant de 150 euros pour les infractions liées au non -respect des jours et heures de collecte pour la mise en place des poubelles sur les trottoirs ainsi que le dépôt sur le domaine public de tout autre objet de quelque nature que ce soit en vue de l'enlèvement par le service de collecte.

5. Durée d'amortissement des fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle les fonds de concours ci-dessous versés en 2016 à AMIENS METROPOLE :

- 2 521.38 Euros pour le cheminement de l'église
- 6 570.87 Euros pour le trottoir face à la SIP

Il informe l'assemblée de l'obligation de les amortir et d'en fixer la durée de l'amortissement,

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir sur 5 ans ces deux fonds de concours.

6. Informations/questions diverses.

- Passage de la commission sécurité à la crèche : Monsieur LEPOETRE explique que la PMI et le service de protection de la population ont émis un avis favorable pour l'ouverture contrairement à la commission sécurité. Six points posent encore problème.
- Nouvelle cantine : le dossier d'appel à candidature pour la maîtrise d'ouvrage va être lancé.
- Dossier accessibilité : pas de subventions pour les travaux prévus dans le dossier Adap concernant la poste et la mairie.
- Réunion publique du 16 mai : Monsieur PETIT souligne que les entreprises et artisans locaux ont émis le souhait d'être consultés en priorité lors d'appel d'offres.
- Rythmes scolaires : Monsieur PETIT pose la question de l'avenir des TAP à l'école. Monsieur LEPOETRE répond qu'il est trop tard pour prendre une décision pour la prochaine rentrée et qu'il faut d'abord consulter les enseignants et les parents d'élève.
- Monsieur PETIT revient sur sa question concernant la composition du bureau de la crèche.
Monsieur LEPOETRE confirme que, en dehors du Président, il ne sait pas qui tient les rôles de trésorier ou secrétaire, sachant que l'interlocuteur auprès de la mairie est la comptable.
Monsieur PETIT informe qu'il a appelé la Préfecture pour obtenir le nom des personnes du bureau. Le nom de Monsieur LEPOETRE apparaît et Monsieur DUCROCQ y est désigné comme trésorier.
Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il a donné sa démission en avril 2014 et qu'il n'a pas autorité pour la désignation du bureau.
Monsieur DUCROCQ confirme qu'il a eu récemment cette information mais que ça correspond à une situation qui date de 2001.
- Défibrillateur : Monsieur DUCROCQ informe l'assemblée qu'il travaille sur l'acquisition d'un nouveau défibrillateur.
- Monsieur LELIEVRE est étonné que le changement des compteurs électriques (nouveau modèle Linky) ne se fait pas avec la présence du propriétaire.

L'information sur l'utilisation n'est pas faite.

- Monsieur SARA signale que l'inauguration des jeux s'est très bien passée. Il prévoit une réunion de la commission animation très prochainement.
- Monsieur LECLERCQ rappelle qu'il attend toujours une action pour les pierres situées chemin du petit Cagny.
Il signale que la rénovation de la statue de la vierge est en cours.

Fin du Conseil Municipal à 20h30